

# Agent d'exploitation de la voirie publique

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME

**L'agent d'exploitation de la voirie publique** exécute divers travaux d'entretien courant et de réparation des voies et espaces publics en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

## Le métier

L'agent d'exploitation de la voirie publique travaille exclusivement sur le terrain. Il a un rythme de travail souple, lié à ses déplacements sur site, et des horaires réguliers adaptés aux saisons. Il travaille en équipe, et est amené à travailler de nuit, sous circulation ou lors d'événements ou d'opérations exceptionnels. Il doit porter des vêtements de sécurité.

## Les activités

- Entretien de la signalisation horizontale et verticale
- Exécuter des travaux de chaussée, terrassements, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue du domaine public routier, réparer et remettre en état des revêtements de chaussée
- Entretien et nettoyage des espaces et voies publics, fouiller et/ou déblayer des éléments encombrant la voirie, curer les fossés, faucher et élaguer.
- Exécuter la maintenance courante de l'outillage de chantier
- Effectuer des interventions d'urgence, travailler d'astreinte.

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe mais peut aussi être réalisé sans concours.